

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Octobre 2021 à 20h

Présents : EYSSAUTIER Yann - DUPORTAIL Christine – LABOURY Jean-Claude – CROUZET Vincent – ELIET Claire (arrivée à 21h05) - BETTON Caroline - BOUVET Tanguy - CAILLET Carmen - DESBOS Thierry - GBEULAZIDJE Marie-Christine - GOUY Damien - HUGUET Sonia – REYNAUD Jean-Luc

Excusés : GUAY André - CHAUVIN Jean-Paul (pouvoir donné à HUGUET Sonia)

1-CAUE de l'Ardèche : convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage

Le CAUE est un bureau d'étude maître d'œuvre qui intervient dans l'accompagnement de la réfection du couvent (chapelle, jardins). Il est proposé de continuer son intervention pour accompagner le projet de lotissement de Lardenne. Cet accompagnement concerne la réalisation du cahier des charges répondant aux exigences de l'Etat. Il comprend le choix d'un type de logement, d'un type de forme urbaine en tenant compte du PLU, la valorisation paysagère, la réflexion sur le règlement, le choix d'un bureau d'étude qui serait opérationnel en septembre 2022.

Cet accompagnement se chiffre à 4 000 € TTC pour un an.

Mr le Maire invite au vote pour approuver cette convention avec le CAUE

Vote : 14 Pour

2-PLU / MODIFICATION SIMPLIFIEE

Les vétérinaires désirent construire un cabinet sur le terrain des parcelles suivants : section AL N°429-339-393.

Deux de ces parcelles appartiennent à ARCHE Agglo qui accepte de les céder pour une surface totale de : 2 100 m².

Afin de lever l'emplacement réservé N°15, le Conseil Municipal doit voter une modification simplifiée du plan d'urbanisme. Par la même occasion, une demande sera faite pour transformer en habitation une grange qui est en zone agricole. Il est obligatoire de faire appel à un bureau d'étude et des demandes de devis seront faits.

Mr le Maire appelle au vote pour cette modification simplifiée

Vote : 14 Pour

3-MODIFICATIONS DES STATUTS CA ARCHE AGGLO

Lecture par Mr le Maire des modifications sur les compétences prises par ARCHE Agglo.

Il est à retenir qu'ARCHE Agglo prend les compétences de l'enseignement musical et de la danse (Ecole de musique), l'assainissement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales, la création et la gestion de la Maison France services.

ARCHE Agglo se dessaisit de la compétence sportive non obligatoire. Pour le Pays de St Félicien, la gestion du gymnase sera prise en charge par la Commune de St Félicien, en accord avec les maires des autres Communes. ARCHE Agglo financera le fonctionnement en versant à la Commune de St Félicien entre 28 000 et 30 000 € /an.

Mr le Maire appelle à voter pour ces modifications en insistant sur l'esprit communautaire.

Vote : 11 Pour – 3 Contre

4-TRANSFERT DE L'ETAT D'ACTIF EAU / ASSAINISSEMENT

Mme DUPORTAIL annonce des transferts d'écritures budgétaires de l'état actif concernant l'eau et l'assainissement. Aucun impact sur la trésorerie aura lieu, il s'agit seulement d'écritures comptables.

Mr le Maire appelle à voter ce changement d'écriture

Vote : 14 Pour

5-TARIF DE NUITEE POUR L'HEBERGEMENT DE CHIENS ERRANTS

Mr Dirk DE PROOST à Fontaille veut bien héberger les chiens errants contre la somme de 12 € par nuitée. La nourriture de l'animal, les déplacements et la recherche du propriétaire seront pris en charge par la mairie. Une somme totale de 30 € / nuitée sera demandée au propriétaire à l'issue du séjour.

Mr le Maire appelle à la validation d'une convention qui sera signée avec Mr DIRK

Vote : 14 Pour

Arrivée de Mme Claire ELIET à 21h 05

6-VOIRIE

Régularisation du chemin de Billaud

Régularisation du tracé du chemin de Billaud sur la bande de terrain de la parcelle cadastrée section AP 158 propriété de la mairie. Mr MISTLER cède la parcelle AP 57. Cette opération foncière se fera à part égale entre la SCI MISTLER et la Mairie. Après délibération le Conseil Municipal constate la disqualification de l'ancien chemin pour un reclassement du nouveau. Mr le Maire invite au vote

Vote : 14 Pour

Devis chemin de Juny

Un plan de bornage a eu lieu sur le Chemin des jardins à Juny. Il permettra la mise en conformité entre la réalité sur le terrain et le tracé cadastral. Les riverains ont bien voulu céder du terrain pour aménager un chemin qui établira une réalité cadastrale. Le devis se monte à 1 392 € TTC.

Mr le Maire invite à voter ce devis.

Vote : 14 Pour

7- ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2020

Mr Jean-Claude LABOURY, deuxième adjoint fait lecture du rapport annuel 2020 du Syndicat Cance Doux qui gère la qualité et le prix du service de l'eau potable sur 27 communes dont la nôtre. C'est un syndicat mixte chargé de la production, du traitement, du transit et de la distribution de cette eau potable.

La ressource en eau est puisée dans les eaux du Rhône et vient des puys d'Arras et St Jean -de Muzols- Il est à noter le nouveau Président, Mr Jonathan MALINO et l'augmentation du prix de l'eau à 1,5 centime au m³ portant le prix TTC à 2,01 € / m³. Cette augmentation servira à l'investissement du suivi des forages.

Mr le Maire invite à adopter ce rapport annuel

Vote : 14 Pour

8- DON ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Planète Terroirs pour la Kabylie

Suite aux incendies qui ont touché gravement la Kabylie, et à la lettre de Mme CAILLET qui leur a été adressée, ARCHE Agglo fait appel au 41 communes du territoire pour un don en soutien aux enfants des familles kabyles sinistrées. ARCHE Agglo se mobilisera également en fonction de la participation des communes. Plusieurs communes ont déjà répondu à l'appel. Les dons seront acheminés par l'association Planète Terroirs. Mr le Maire propose un soutien exceptionnel de 400 €.

Vote : 11 Pour – 3 Abstentions

Tennis club

Une subvention de 550 € a été demandée par l'association du tennis. Par cette demande elle souligne que l'éloignement des deux terrains entraîne un surcoût concernant les interventions des moniteurs.

Le tennis est une association à encourager puisqu'elle compte actuellement 80 licenciés (enfants et adultes confondus)

Mr le Maire invite au vote pour cette subvention

Vote : 14 Pour

9- DIA :

Vente garage SAPET

En concertation avec l'Ardéchoise, intéressée au préalable par l'achat de ce garage, la Commune propose une préemption sur l'ancien garage SAPET. Ce bâtiment deviendra le local technique de la commune.

Tout le matériel sera réuni sur le même lieu et offrira un cadre agréable de travail aux employés communaux. Le prix de ce bâtiment s'élève à 150 000 € (+ 10 000 de frais de notaire) pour une surface de 375 m² intérieure et plus de 200 m² extérieur.

Mr le Maire invite à valider cette acquisition

Vote : 14 Pour

Terrain Jomard

Les Héritiers de Mme Léa MARTIN vendent les parcelles AN 535-AL 397-AN 510- pour une surface totale de 2332 m² à Mr Clément LACOSTE au prix de 60 000 €. Aucun droit de préemption n'a été mis par la Commune.

Le Conseil passe au vote

Vote : 14 Pour

10- INFORMATIONS DIVERSES :

- Contrat signé avec Mr Joachim ROBERT. Il prendra effet le 2 Novembre 2021. C'est un contrat aidé de 30 h/semaine pour 6 mois, subventionné à 80% - Reste 20% de prise en charge par la Commune.

- Don d'une somme de 200 000 € par un couple qui désire rester anonyme.
- Pas de fermeture du Centre aéré. Un travail de recrutement est en cours. Un directeur pour St Félicien a été nommé mais le recrutement d'animateurs reste difficile. Appel à tous les jeunes en possession d'un BAFA. Les élus vont faire le possible pour envisager l'ouverture du Centre aéré aux vacances de février.
- La coupure des cyprès du lotissement Bellevue était nécessaire. Les arbres devenaient un danger pour les riverains et passants. Ils seront remplacés par des feuillus.
- Il est rappelé que n'importe quel citoyen de la commune peut venir consulter les comptes de la commune à la mairie.